

SUBVENTIONS POSTALES ET MARITIMES.

537	Service à la vapeur entre le Canada et les Indes occidentales ou l'Amérique du Sud ou entre les deux.	150,000 00
538	Service ou services à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve—Crédit supplémentaire.	32,000 00
539	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre-ferme—Crédit supplémentaire.	3,000 00
540	Service à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax, <i>via</i> Yarmouth, avec escale aux ports intermédiaires, pas moins de 40 voyages.	10,000 00
541	Service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve <i>via</i> ports du Cap-Breton—Crédit supplémentaire.	6,000 00
542	Service à la vapeur pour l'année 1912 entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, l'Île-au-Daim, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et L'Etête ou Black-Bay—Crédit supplémentaire.	1,000 00
543	Dépenses se rattachant à la surveillance de services des paquebots subventionnés.	2,000 00

SAUVAGES.

Ontario.

551	Somme pour réparer les chemins et ponts sur la réserve Tyendinaga, comté de Hastings.	500 00
-----	---	--------

Québec.

552	Somme pour réparer le chemin sur la réserve des sauvages de Doncaster, comté de Terrebonne.	400 00
-----	---	--------

Nouveau-Brunswick.

553	Somme pour construire une église sur la réserve de l'Église Brûlée—Voté de nouveau.	4,554 00
-----	---	----------

Manitoba.

554	{ Somme pour la construction d'égouts sur la réserve des sauvages du Fort Alexandre.	2,400 00
	{ Somme pour aider à la construction d'un pont sur le creek Birdtail, sur la limite orientale de la réserve des Way-way-see-cappo, dans la municipalité de Rossburn.	1,000 00

Saskatchewan.

555	{ Somme pour payer les réclamations de dommages à la suite d'un feu de prairie allumé sur la réserve de Pasqua en octobre 1910.	9,684 00
	{ Somme pour payer dommage causé par les sauvages Sioux sur les sections 14 et 15, township 49, rang 26, à l'ouest du second méridien.	3,500 00

Colombie-Britannique.

556	{ Pour payer le salaire de trois gendarmes pour les agences de Bella-Coola, Babine et Reine-Charlotte, \$2,700.00, frais de déplacement, \$1,000.00.	3,700 00
-----	--	----------